LABEL "AMI DES AÎNÉS" ® FORMULAIRE D'ENGAGEMENT



PROCESSUS DE LABELLISATION

REMISE DU LABEL

Pour 6 ans avec surveillance à 3 ans

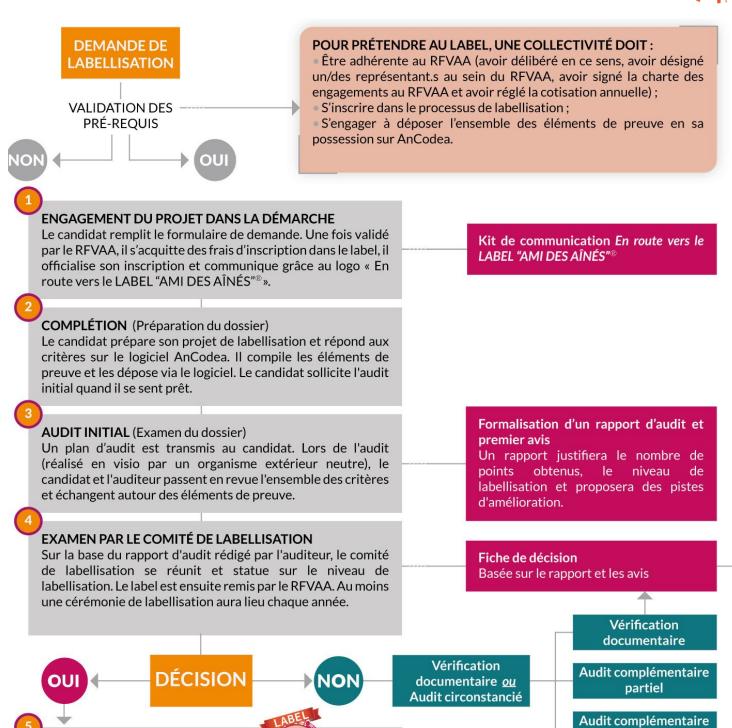
ou suspendu suite à cet audit de suivi.

SURVEILLANCE À 3 ANS (Audit de mi-parcours ou de suivi) Trois ans après l'audit initial, un audit de suivi est réalisé (en visio par un organisme extérieur neutre) pour valoriser et assurer le maintien de la dynamique mise en place à travers la vérification de certains critères. Le label peut être maintenu



total

Remise du kit de labellisation



Le label est obtenu pour une durée de 6 ans. À cette échéance, un audit de renouvellement doit obligatoirement être réalisé (ce dernier peut-être réalisé plus tôt, à la demande d'une collectivité qui souhaiterait réévaluer son niveau de labellisation mais cela nécessitera une modification du plan de financement du processus de labellisation). En complément, un audit de suivi a lieu à mi-parcours pour assurer le maintien de la dynamique.

TARIFS



Dans les tableaux suivants, vous pourrez voir des montants barrés. Ces derniers correspondent au coût total que représente le processus de labellisation pour une ville. Le RFVAA, soucieux de faciliter l'accès au LABEL "AMI DES AÎNÉS"® (LADA) pour le plus grand nombre de territoires et d'éviter autant que possible que l'aspect financier puisse être un obstacle à votre engagement, travaille depuis plusieurs années à la conclusion de partenariats avec des institutions nationales. L'objectif est ainsi de vous permettre d'accéder au processus de labellisation à des tarifs les plus bas possibles, sachant qu'ils recouvrent des frais de mission importants pour réaliser vos audits, rédiger vos rapports d'audits, statuer sur votre situation en comité de labellisation, etc. C'est un engagement fort de la part du RFVAA et de nos partenaires que nous remercions pour leur soutien en faveur de ce projet commun et au bénéfice des habitants vivant dans les VADA.

Cette offre de lancement est rendue possible grâce au soutien de :







(En cas de difficultés relatives au financement du processus de labellisation, contactez le RFVAA)

FORMULE "EN ROUTE VERS LE LABEL"

Cette formule est valable une année (renouvelable un an) pour les collectivités qui ont l'intention de s'engager dans le processus de labellisation et qui souhaitent s'organiser en amont pour préparer le premier audit.

Collectivités de toutes tailles

TARIF UNIQUE 2 150€ 300€ TTC



LE LABEL "AMI DES AÎNÉS"®: UN SOUTIEN CONCRET À L'INGÉNIERIE DE TERRITOIRE

Ce tarif comprend:

- un référentiel de plus de 100 critères adaptés à la taille de votre collectivité;
- une présentation du logiciel AnCodea et un code d'accès pour votre collectivité ;
- la mise en relation avec un référent pour le support technique AnCodea et un support méthodologique pour le remplissage du référentiel;
- un kit de communication "En route vers le LADA";
- une invitation pour deux personnes à la cérémonie des labellisations.



Ce tarif n'inclut pas:

- de visite sur site (possibilité d'envisager des temps de lancement public ou de réflexion stratégique sur la base d'une élaboration financière complémentaire);
- de code supplémentaire pour l'accès à AnCodea (si votre collectivité souhaite bénéficier de plusieurs codes, il est possible d'ajouter une option à 50 € / code supplémentaire / année).



LABEL "AMI DES AÎNÉS"® - FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

TARIFS

FORMULE

LABELLISATION EN 2022



Offre de lancement

Cette formule est valable pour les collectivités qui s'engagent à être auditées en 2022.

Année	Collectivités de moins de 5 000 habitants	Collectivités de 5 000 à 20 000 habitants	Collectivités de 20 000 à 100 000 habitants	Villes de plus de 100 000 habitants	EPCI de plus de 100 000 habitants et départements
2022	1 400€ (6 960€)	2 000€ (6 960€)	3 500€ (6 960 €)	4 500€ (6 960€)	6 960€
2023	0€	0€	0€	0€	0€
	(2 150€)	(2 150€)	(2 150€)	(2 150€)	(2 150€)
2024	0€	0€	0€	0€	0€
	(2 150€)	(2 150€)	(2 150€)	(2 150€)	(2 150€)
2025	1 000€	1 500€	2 500€	3 500€	4 550€
(Audit de suivi)	(4 550€)	(4 550€)	(4 550€)	(4 550€)	
2026	0€*	0€*	0€*	0€*	0€*
	(2 150€)	(2 150€)	(2 150€)	(2 150€)	(2 150€)
2027	0€*	0€*	0€*	0€*	0€*
	(2 150€)	(2 150€)	(2 150€)	(2 150€)	(2 150€)

2028 ------ Audit de renouvellement

Total pour 6 ans 2 400€* (20 110€) 3 500€* (20 110€) 6 000€* (20 110€) 8 000€* (22 800€) 11 510€* (22 800€)

- Ces tarifs sont calculés TTC
- (*) Ces tarifs réduits pourront être appliqués sous réserve de l'obtention de crédits dans le cadre de conventions entre des partenaires nationaux et le RFVAA



Cette offre de lancement est rendue possible grâce au soutien de :









(En cas de difficultés relatives au financement du processus de labellisation, contactez le RFVAA)



LE LABEL "AMI DES AÎNÉS"® : UN SOUTIEN CONCRET À L'INGÉNIERIE DE TERRITOIRE

Ce tarif comprend:

- un référentiel de plus de 100 critères adaptés à la taille de votre collectivité;
- les frais de dossier;
- une présentation du logiciel AnCodea et un code d'accès pour votre collectivité;
 - lit initial en 2022 :



- un audit initial en 2022;
- un audit de suivi en 2025;
- la mise en relation avec un référent pour le support technique AnCodea et un support méthodologique pour le remplissage du référentiel;
- un kit de communication "En route vers le LADA", jusqu'à l'audit, puis un kit de communication du LADA avec votre niveau de labellisation après l'audit;
- un rapport d'audit reprenant vos réponses, les commentaires de l'auditeur et l'ensemble des points obtenus pour chacun des critères ainsi que des leviers d'amélioration pour votre dynamique locale;
- une invitation pour deux personnes à la cérémonie des labellisations.



Ce tarif n'inclut pas :

- de visite sur site (possibilité d'envisager des temps de lancement public ou de réflexion stratégique sur la base d'une élaboration financière complémentaire);
- de code supplémentaire pour l'accès à AnCodea (si votre collectivité souhaite bénéficier de plusieurs codes, il est possible d'ajouter une option à 50 € / code supplémentaire / année);
- d'audit de renouvellement vous permettant de changer de niveau de labellisation avant 2029 (si vous souhaitez bénéficier d'un audit de renouvellement pour faire évoluer plus rapidement votre niveau de labellisation, cela engendrera un surcoût lié au temps d'audit).

Attention! A l'issue de l'audit initial, si vous n'êtes pas labellisable (situation de non-conformité), un coût supplémentaire pourra vous être facturé.



QUELLE FORMULE CHOISIR?

FORMULE
"EN ROUTE
VERS
LE LABEL"

- Bénéficiez d'un guide pas-à-pas pour vous accompagner dans les différentes étapes de mise en oeuvre de votre démarche Amie des Aînés;
- Mettez toutes les chances de votre côté pour obtenir un haut niveau de labellisation en ayant accès aux critères d'évaluation lors de vos phases de préfiguration et de mise en oeuvre;
- Compilez vos éléments de preuve au fur et à mesure de votre dynamique locale et bénéficiez d'un archivage original de l'ensemble des documents relatifs à votre dynamique Amie des Aînés.

FORMULE
"LABELLISATION
EN 2022"

- Votre collectivité est d'ores et déjà engagée dans la mise en œuvre de la démarche «Villes amies des aînés»;
- Vous avez déjà rédigé votre état des lieux, animé le diagnostic participatif et adopté un plan d'action;
- Vous souhaitez faire partie de la deuxième promotion de collectivités labellisées.

Il ne vous restera alors «plus qu'à » compiler les différents documents de votre collectivité pour renseigner l'ensemble des critères via le logiciel AnCodea.

Si vous hésitez sur le choix de la formule ou que vous avez besoin d'un complément d'information, n'hésitez pas à contacter l'équipe du RFVAA pour vous aider à vous orienter vers celle qui vous conviendra le mieux!

Retrouvez le dossier complet de présentation du LADA sur le site Internet du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés :

https://www.villesamiesdesaines-rf.fr/files/presse/600/668-dossier-de-presentation-label-amides-aines.pdf



BON DE COMMANDE



(Merci de bien vouloir nous retourner ce formulaire rempli par mail à l'adresse contact@rfvaa.com afin que nous établissions un devis, puis une facture pour mise en paiement)

Personne en charge de l'engagement de la collectivité dans le processus de labellisation :
Nom / prénom :
E-mail:
Téléphone:
<u>Ma collectivité s'engage dans le processus de labellisation</u> :
Formule "En route vers le LABEL" Cette formule est valable une année (renouvelable un an) pour les collectivités qui souhaitent d'ores et déjà s'engager dans le processus de labellisation.
Formule "Labellisation en 2022" Attention ! A l'issue de l'audit, si vous n'êtes pas labellisable (du fait de critères non conformes), un coût supplémentaire pourra être facturé.
<u>Option</u> : codes supplémentaire(s) à 50 € / an l'unité
Je souhaite : que ma collectivité soit facturée chaque année en fonction des montants annoncés dans le tableau de la formule choisie;
que ma collectivité soit facturée du prix total du processus de labellisation (ligne surlignée en gris dans le tableau de la formule choisie) et n'ai plus rien à régler jusqu'à l'audit de renouvellement (6 ans après l'audit initial);
Adresse de facturation :



CONTACT

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Tél. 03 45 18 23 20 / contact@rfvaa.com

www.villesamiesdesaines-rf.fr